

**NOTICE OF APPEAL UNDER SECTION 135 OF THE PROVINCIAL OFFENCES ACT
AVIS D'APPEL INTERJETÉ AUX TERMES DE L'ARTICLE 135 DE LA
LOI SUR LES INFRACTIONS PROVINCIALES**

ONTARIO COURT OF JUSTICE
COUR DE JUSTICE DE L'ONTARIO
PROVINCE OF ONTARIO
PROVINCE DE L'ONTARIO

Parts I and II of the *Provincial Offences Act*
Parties I et II de la Loi sur les infractions provinciales

Form / Formule 1
Courts of Justice Act
Loi sur les tribunaux judiciaires
O. Reg. / Règl. de l'Ont. 722/94

1. Ontario Court of Justice at
Cour de justice de l'Ontario à

2. Appellant is: / *La partie appelante est* :
 Defendant Prosecutor Attorney General
le défendeur (la défenderesse) le poursuivant le procureur général

3. Name of Appellant:
Nom de l'appelant(e) :
Address for service:
Domicile élu :

4. Counsel for Appellant: Name:
Avocat(e) de l'appelant(e) : Nom :
Address for service:
Domicile élu :

5. Name of Respondent (if known):
Nom de l'intimé(e) (s'il est connu) :
Address for service:
Domicile élu :

6. Counsel for Respondent (if known):
Nom de l'avocat(e) de l'intimé(e) (s'il est connu) :
Address for service:
Domicile élu :

7. Decision of Ontario Court of Justice: / *Décision rendue par la Cour de justice de l'Ontario :*
(include name of Judge or Justice of Peace appealed from, if known / *inscrire le nom du juge ou du juge de paix dont la décision est portée en appel, s'il est connu*)
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

8. Date of decision: / *Date de la décision :*

9. The Appellant appeals against: / *L'appelant(e) interjette appel :*
 Conviction Dismissal Sentence
de la déclaration de culpabilité du rejet de l'accusation de la sentence

10. If Appellant is in custody, place where held:
Si l'appelant(e) est sous garde, lieu de détention :

11. (a) Description of offence¹
Description de l'infraction¹

- (b) Certificate number (if known): / *Numéro du procès-verbal (s'il est connu) :*
.....

FOR INFORMATION ON ACCESS TO ONTARIO COURTS FOR PERSONS WITH DISABILITIES, CALL 1-800-387-4456 TORONTO AREA 416-326-0111



POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS SUR L'ACCÈS DES PERSONNES HANDICAPÉES AUX TRIBUNAUX DE L'ONTARIO, COMPOSEZ LE 1-800-387-4456 RÉGION DE TORONTO 416-326-0111

¹ for example, speeding / *par exemple, excès de vitesse*

12. (1) Statute²:
Loi²

13. Date of offence:
Date de l'infraction :

14. Plea at trial:
Plaidoyer au procès :

The plea entered was:

Le plaidoyer inscrit :

(check one / cocher la case appropriée)

guilty
coupable

not guilty
non coupable

not known
non connu

15. The Appellant wants the appeal court to:
L'appelant(e) désire que le tribunal d'appel :

(check one / cocher la case appropriée)

Find the Defendant not guilty / Déclare la partie défenderesse non coupable

Find the Defendant guilty / Déclare la partie défenderesse coupable

Order a new trial / Ordonne la tenue d'un nouveau procès

Change the sentence / Modifie la sentence

Other: / Autre : (specify / préciser)

16. The grounds of appeal are: / Les motifs d'appel sont les suivants :

.....
.....
.....
.....
.....

Complete No. 17 for Provincial Offences Act, Part II, parking Offences where the municipality is collecting its own parking fines. Remplir le N°17 dans le cas des infractions de stationnement visées par la partie II de la Loi sur les infractions provinciales, lorsque la municipalité perçoit ses propres amendes de stationnement.

17. The fine has been paid in full at: on
L'amende a été payée intégralement à (municipality / municipalité) le (date)

18. Date:

19. Signature of Appellant or Counsel or Agent:
Signature de l'appelant(e) ou de son avocat(e) ou représentant(e) :

I request a language interpreter for the appeal.
Je demande les services pour l'appel.
(leave blank if inapplicable / à remplir, le cas échéant)

NOTES:

- (1) If Appellant's address for service is that of the Appellant's Counsel, state Counsel's full address and Appellant's own full address.
- (2) Please notify the clerk of the court in writing immediately of any change of address. The court will communicate with you by mail at the address shown by you in this notice unless you notify the court of a change in your address.
- (3) This notice of appeal must be filed with the local registrar of the Superior Court of Justice or Ontario Court of Justice.

Sections 111 and 112 of the *Provincial Offences Act* are as follows:

111. (1) A notice of appeal by a Defendant shall not be accepted for filing if the Defendant has not paid in full the fine imposed by the decision appealed from.
(2) A judge may waive compliance with subsection (1) and order that the Appellant enter into a recognizance to appear on the appeal, and the recognizance shall be in such amount, with or without sureties, as the judge directs.
112. The filing of a notice of appeal does not stay the conviction unless a judge so orders.

REMARQUES :

- 1) Si le domicile élu de l'appelant(e) est celui de son avocat(e), indiquer l'adresse au complet de l'avocat(e) de même que l'adresse au complet de l'appelant(e) lui-même(elle-même).
- 2) En cas de changement d'adresse, en aviser immédiatement le greffier du tribunal par écrit. Si le tribunal n'est pas avisé, il communiquera avec vous par courrier à l'adresse indiquée au présent avis.
- 3) Le présent avis d'appel doit être déposé auprès du greffier local de la Cour supérieure de justice ou de la Cour de justice de l'Ontario.

Les articles 111 et 112 de la Loi sur les infractions provinciales se lisent comme suit :

111. 1) l'avis d'appel d'un défendeur n'est pas accepté pour dépôt s'il n'a pas payé intégralement l'amende imposée par la décision portée en appel.
2) Un juge d'appel peut dispenser l'appelant de se conformer au paragraphe (1) et lui ordonner de consentir un engagement à comparaître en appel. Le juge décide du montant de l'engagement, avec ou sans caution.
112. Le dépôt d'un avis d'appel ne suspend pas la déclaration de culpabilité à moins qu'un juge d'appel ne l'ordonne.

² for example, *Highway Traffic Act* / par exemple, Code de la route

Ontario Court of Justice – Provincial Offences Appeals
La Cour de justice de l'Ontario – Appels les infractions provinciales

Form to Assist in Explaining the Grounds of Appeal

Formulaire de Recours aux infractions provinciales pour aider à expliquer les motifs de l'appel

Appellant/ L'appelant:

_____ (please print/ Veuillez imprimer)

1) I was convicted of the following offence(s) (please list offence dates as well as charges):
J'ai été déclaré coupable de l'infraction suivante(s) (veuillez indiquer les dates de l'infraction ainsi que les charges):

1. _____ Sentence: _____
2. _____ Sentence: _____
3. _____ Sentence: _____
4. _____ Sentence: _____

2) I am appealing against: Conviction only; Conviction and Sentence;
 Sentence only.
Je fais appel à l'encontre: culpabilité uniquement;
 déclaration de culpabilité et de la sentence;
 sentence seulement.

3) I attended my trial: in person; by Licensed Paralegal; by Counsel;
 by friend/family member.
 J'ai assisté à ma version d'essai : en personne; par un parajuriste autorisé;
 par l'avocat ; par un ami/un membre de la famille.

Name of Person who represented me

Nom de la personne qui m'a représenté: _____

I did not attend my trial because (please explain)

Je n'ai pas assisté à mon procès parce que (veuillez préciser):

(NOTE: If there was a trial or a guilty plea in front of the Justice of the Peace, you will have to order and pay for 3 copies of the transcript of that hearing whether you attended your trial or not. This must be done before your appeal can be heard by an Appeal Judge.)

(REMARQUE : s'il y a eu un procès ou un plaidoyer de culpabilité devant le juge de paix, vous devrez commander et payer pour 3 copies de la transcription de l'audience si vous avez assisté à votre procès ou non. Cela doit être fait avant votre appel peut être entendu par un juge d'appel)

OR/OU:

- I did not respond in time to the Offence Notice I received because
 je n'ai pas répondu à temps pour l'avis d'infraction, j'ai reçu parce que:

- 4) I am appealing against my conviction(s) for the following reasons:
Je fais appel à l'encontre de ma condamnation(s) pour les raisons suivantes:

(NOTE: Please be very specific and detailed when you are setting out your grounds of appeal. You are presumed to have been properly convicted unless you can persuade the Appeal Judge that the conviction was an error in law or fact. If the Justice of the Peace made decisions about which witnesses he or she believed after a trial, the Appeal Judge cannot change those findings unless a mistake was made. The Appeal Judge cannot substitute his or her own views of the evidence.

Also, a statement such as "I am not guilty" is not a proper ground of appeal. Please use the questions below to help you explain your grounds of appeal.)

(REMARQUE : Veuillez être très spécifiques et détaillées lorsque vous êtes exposant vos motifs d'appel. Vous êtes supposé avoir été à bon droit déclaré coupable à moins que vous pouvez persuader l'appel juge que la déclaration de culpabilité a été une erreur de droit ou de fait. Si le juge de paix a pris des décisions au sujet de quels témoins il ou elle croyait à l'issue d'un procès, le juge d'appel ne peut pas modifier ces conclusions à moins qu'une erreur a été commise. Le juge d'appel ne peut substituer sa propre opinion de la preuve.

En outre, un énoncé tel que " je ne suis pas coupable" n'est pas un bon moyen d'appel. Veuillez utiliser les questions ci-dessous pour vous aider à expliquer vos motifs de l'appel).

PLEASE FEEL FREE TO ATTACH EXTRA PAGES TO THIS ONE IF YOU NEED MORE SPACE TO EXPLAIN YOUR GROUNDS OF APPEAL:

N'HÉSITÉZ PAS À JOINDRE DES PAGES SUPPLÉMENTAIRES À CELLE-CI SI VOUS AVEZ BESOIN DE PLUS D'ESPACE pour expliquer vos motifs de l'appel:

- What specific mistakes (if any) are you suggesting that the Justice of the Peace made when he or she decided your case:
 quelles erreurs (le cas échéant) Êtes-vous en train de dire que le juge de paix a faite lorsqu'il ou elle a décidé votre cas :

- If you already have a transcript of the evidence, please set out what mistakes you are suggesting were made and what page and line numbers they appear on in the transcript:
 Si vous avez déjà une transcription de la preuve, veuillez préciser quelles sont les erreurs que vous proposez sont faites et quelle page et les numéros de ligne ils apparaissent sur dans la transcription:

All Appellants must fill in this section – Mandatory

Tous les appelants doivent remplir cette section si vous - Obligatoire

Whether you attended your trial or not, please **explain what your defences to the charge(s) are:** (If you would call evidence that was not heard at the original trial, please set out in detail what that evidence would be and explain why it wasn't called at the trial.)

ont assisté à votre procès ou non, veuillez **expliquer ce que votre Moyens de défense à l'accusation(s) sont :** (si vous appelez des données qui n'ont pas été entendu lors du procès initial, veuillez énoncées en détail ce que cette preuve serait et expliquer pourquoi il ne s'appelait pas au procès.)

If your appeal is based on the conduct of the person who represented you on these charges, please set out the name and address of that person and what your concerns are: (NOTE: You may have to testify and they may also have to be called as a witness to respond to these concerns.)

Si votre appel est fondé sur la conduite de la personne qui vous a représenté sur ces frais, veuillez préciser le nom et l'adresse de cette personne et ce que vos préoccupations sont les suivantes : (REMARQUE : Il se peut que vous ayez à témoigner et ils peuvent également devoir être appelé comme témoin pour répondre à ces préoccupations.)

Other grounds of appeal/ Autres motifs d'appel:

5) If you are appealing your sentence, why are you saying that the sentence should be changed and what are you suggesting the sentence should be instead:

Si vous interjetez appel de votre sentence, pourquoi dites-vous que la phrase devrait être modifiée et qu'est-ce que vous suggérez la sentence devrait être au lieu :

Date: _____

For the Appellant/Pour l'appelant
(Please print name/ Veuillez imprimer nom)

Law Society of Ontario Number (Mandatory for all Licensed Paralegals and Counsel if representing Appellant)

Numéro du Barreau de l'Ontario (obligatoire pour tous les parajuristes licenciés et leurs avocats s'ils représentent l'appelant)

Please provide e-mail address and phone numbers (including cell phone) for Appellant, Counsel or Licensed Paralegal:

veuillez fournir l'adresse e-mail et les numéros de téléphone (y compris le téléphone cellulaire) pour l'appelant, l'avocat ou un parajuriste autorisé :
